



Permanence du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00
1 rue de Montevideo – 75116 PARIS
Tél. : 01 56 91 09 42 – Fax : 01 45 04 47 23
e-mail : contact@isg-alumni.com
Adresse postale :
8 rue Lota – 75116 Paris

Paris, le

Chère amie, cher ami,

En qualité d'Ancien(ne) Elève de l'ISG, la valorisation de votre Ecole et de votre diplôme vous tient à cœur ainsi que le prouve chaque année la part importante des Anciens Elèves dans la collecte de la taxe d'apprentissage. A tous ceux qui s'engagent ainsi à nos côtés, je tiens à adresser mes plus vifs remerciements.

Vous n'ignorez pas en effet que cette taxe d'apprentissage, en nous permettant de financer aussi bien **l'enseignement** et **la recherche** que les **infrastructures** et **la rénovation des locaux**, constitue une source indispensable de notre développement.

Ainsi a-t-elle permis, cette année, de nombreuses actions :

- o **Mise en place**, au-delà du diplôme une nouvelle fois visé par le Ministère de l'Education Nationale, **du format LMD** (Licence-Master-Doctorat) **et des normes ECTS** (European Credit Transfer System)
- o **Recrutement** d'une quinzaine de nouveaux enseignants-chercheurs permanents, portant ainsi l'équipe pédagogique à 150 enseignants dont 60 permanents
- o **Publication** de nombreux articles dans les revues spécialisées et ouvrages scientifiques grâce au dynamisme du Centre de recherche de l'ISG créé en collaboration avec l'Université Paris XII
- o **Poursuite des travaux** pour les accréditations internationales **EQUIS, AACSB et AMBA**.

Faire de l'ISG l'un des premiers établissements français d'enseignement supérieur à l'horizon 2009 : telle est l'ambition clairement affichée par la direction, pour y parvenir, nous avons besoin de vous.

C'est pourquoi je vous invite à agir sans plus tarder en nous renvoyant le bordereau AGIRES ci-joint !
Pour toutes précisions, pour recevoir des bordereaux supplémentaires ou pour indiquer les coordonnées d'une personne à contacter, n'hésitez pas à appeler **Sylvie RIVOALLAN**, Responsable de la collecte, qui sera heureuse de vous répondre au 01 56 91 09 45.

Bien à vous.

Adalbert de BAGNEUX (ISG 95)
Président

PS : Comme vous le savez les modalités de versement de la taxe d'apprentissage ont changé depuis l'année dernière et la quote-part "librement affectable" à un établissement d'enseignement a notablement diminué. C'est pourquoi nous comptons encore plus sur vous en 2009 !